

DATE : 26/11/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_121

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS ENTRE LES 29 ET 30 NOVEMBRE 2021

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech entre les 29 et 30 novembre.

Ce document s'articule en trois parties :

- I) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE
- II) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

I. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES ENTRE 29 ET 30 NOVEMBRE

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du lundi 29 novembre 8h au mardi 30 novembre à 23h** pour la commande en vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, services de santé du travail (SST), laboratoires de biologie médicale (LBM), services de santé universitaire (SSU), les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), les centres de santé (CDS) ainsi que les foyers d'accueil médicalisés (FAM) et les maisons d'accueil spécialisées (MAS). **Ils pourront commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, en responsabilité et en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.**

Dans le contexte actuel d'accélération de la campagne de vaccination, nous devons collectivement nous mobiliser afin de minimiser les pertes de doses et la constitution de stocks dormants. Nous vous demandons donc **d'extraire un maximum de doses dans chaque flacon (7 doses pour Pfizer-BioNTech, 12 doses pour Moderna en doses pleines et jusqu'à 24 pour les ½ doses Moderna) et de ne pas commander au-delà de ce que vous estimez possible d'injecter.**

Un ajustement des commandes demeure envisageable si celles-ci s'avéraient dépasser les doses effectivement injectées en ville et les rendez-vous ouverts, conduisant in fine à une hausse nette des stocks à terme.

Il est rappelé aux professionnels de santé que depuis l'avis de la HAS du 5 novembre, il est à nouveau possible d'effectuer les rappels Moderna, en demi-dose. Cet avis est motivé par la décision de l'EMA en date du 25 octobre dernier d'autoriser les rappels Moderna selon cette modalité. Il est également rappelé que suite à l'avis de la HAS du 5 novembre, il est désormais recommandé de privilégier la vaccination à l'aide du vaccin Pfizer-BioNTech, lorsque celui-ci est disponible, pour les personnes âgées de moins de 30 ans, qu'il s'agisse des primo-vaccinations ou des rappels.

Pour les rappels en vaccin Moderna, une boîte de kit d'administration contenant 100 seringues ayant un pas de 0,01 ml a été livrée aux officines ayant commandé entre le 19 et le 23 novembre. Des seringues supplémentaires peuvent être commandées via le portail de commande auprès des grossistes-répartiteurs.

Les EHPAD, USLD et résidences autonomes seront également autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, autant de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, dans la limite du nombre de leurs résidents et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les CDS, les MSP, les FAM et les MAS sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Nous vous invitons à commander le nombre nécessaire de flacons et à les injecter rapidement, afin d'éviter au maximum de constituer un stock inutilisé.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés la semaine du 29 novembre arriveront dans les officines entre le 10 et le 14 décembre. Les rendez-vous de vaccination peuvent être repositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

II. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 22 et 23 novembre seront livrés en totalité en officine **entre le vendredi 3 et le mardi 7 décembre.**

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer-BioNTech sera envoyé le **vendredi 26 novembre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

III. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection.

Nous vous rappelons que les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé.**

Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans [l'annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#).

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé

Signé